

Guide pratique du CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BEAUNOIS 2008-2013



Passer de l'idée à l'action pour notre Territoire !





Le Pays Beaunois

Le Pays Beaunois est un espace qui, depuis 2004, fédère 138 communes regroupées au sein de :

- La communauté de communes du Pays de Nuits Saint Georges
- La communauté de communes Rives de Saône
- La communauté de communes de Bligny sur Ouche
- La Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay

■ Un territoire de projet

L'ensemble des collectivités composant **le Pays Beaunois** a adopté une Charte de Pays définissant une politique de développement à 10 ans. Depuis, le Pays impulse une dynamique collective de projet sur le territoire.

Le Pays Beaunois constitue un lieu d'actions collectives, une instance qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations... autour d'un projet commun de développement.

Le Pays Beaunois n'est pas une nouvelle collectivité territoriale. Il ne porte pas directement ces actions mais apporte un accompagnement technique et les financements nécessaires aux porteurs de projets en mobilisant des aides spécifiques attribuées par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général. Ces financements peuvent s'ajouter aux subventions existantes.

■ L'animation, la concertation, le partenariat et la coopération

Depuis sa création, le Pays met en place une ingénierie locale pour faire émerger des dynamiques d'acteurs, des rencontres et des partenariats inédits. L'animation et l'ingénierie du **Pays Beaunois** ont permis d'accompagner de nombreux projets depuis sa mise en place.





Les axes stratégiques 2008–2013

Après un long travail d'évaluation et de concertation, les forces vives du **Pays Beaunois** ont déterminé quatre grands axes stratégiques pour assurer un développement équilibré du territoire :



1 « Les richesses patrimoniales et naturelles, sources de développement économique durable et d'appropriation du territoire »

Notre territoire bénéficie de patrimoines naturel, culturel, bâti extrêmement riches. Cependant, cette richesse est fragilisée par les activités humaines présentes, mais aussi par la méconnaissance de cette diversité.

Le Pays et la Communauté d'Agglomération souhaitent travailler sur la protection et gestion des ressources et espaces naturels sensibles, la maîtrise des dépenses énergétiques et le développement des énergies renouvelables, la valorisation et le développement de la connaissance des patrimoines naturels et culturels et l'organisation de nouvelles pratiques touristiques.



2 « Les filières d'excellence, présentes ou en devenir du Pays source d'emploi durable »

Notre territoire est fortement imprégné par la présence de certaines activités économiques : agriculture et viticulture, hôtellerie restauration, négoce, fluvial. Ces filières constituent à la fois des domaines de compétences reconnus et des potentiels d'emploi.

Le Pays Beaunois et la Communauté d'Agglomération souhaitent aujourd'hui soutenir le développement de ces secteurs d'activités et d'emploi et contribuer à en faire de vraies filières d'excellence avec des savoir-faire reconnus.

3 « Le développement équilibré du territoire pour un maintien de la population sur l'ensemble du Pays »

Le Pays Beaunois a longtemps été marqué par une insuffisance de coopération entre les collectivités. Aujourd'hui, la structuration du territoire en quatre intercommunalités et le Pays constituent des leviers importants pour la définition d'une politique globale d'aménagement du territoire et de développement économique avec la mise en place d'outils de planification et d'une réelle concertation entre les différents territoires.

Le Pays doit également veiller au maintien d'un commerce et d'un artisanat de proximité, garant de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire, tant pour les futurs habitants que pour les activités touristiques.

4 « L'amélioration de la vie quotidienne, pour un maintien de la population sur l'ensemble du Pays »

Globalement, l'offre de services à la population est relativement bonne sur le territoire. Cependant certains besoins sont présents : le développement de l'offre de garde collective pour les enfants et le développement de la vie culturelle, sportive et associative. Aujourd'hui, les stratégies intercommunales sont plus clairement définies et peuvent permettre de soutenir des projets d'envergure.

Enfin, d'autres besoins se font de plus en plus présents. C'est le cas notamment de l'organisation de l'offre de soins. Une action collective, territoriale, dans le cadre d'un partenariat public-privé, a donc été envisagée.

Développer le numérique et l'accessibilité pour tous sur l'ensemble du Pays sont deux axes transversaux déclinés dans tout au long de ce Contrat.

Le Pays Beaunois a également décidé de prendre en compte les priorités du **développement durable** (la préservation de l'environnement, le progrès économique et le progrès social) dans chacune de ses actions.

Cette volonté se traduit par une écoconditionnalité des interventions du Pays, selon la grille de critères de l'Etat et de la Région.





Un outil financier : Le Contrat Unique de Développement du Beaunois

La stratégie élaborée par **le Pays Beaunois** trouve sa déclinaison opérationnelle dans le Contrat Unique de Développement du Beaunois. Ce nouveau Contrat de Pays a été signé le 23 janvier 2009 avec les différents partenaires financiers que sont l'Etat, la Région Bourgogne et le Département de la Côte-d'Or. Les crédits dispensés dans le cadre du Contrat de Pays viennent directement de nos partenaires.

Ce Contrat permet d'accompagner financièrement les porteurs de projets du territoire, qu'ils soient publics ou privés, lorsqu'ils présentent un projet répondant à la stratégie définie par le Pays.

■ L'organisation du Pays Beaunois pour la mise en œuvre de son Contrat

Le principe d'une démarche participative avec :

- le **Conseil de développement** qui représente le Pays dans sa diversité. Il formalise le partenariat entre élus, représentants associatifs, et socioprofessionnels. Il donne son avis sur les demandes de subventions.
- les **Commissions de travail** : instances thématiques qui apportent leurs réflexions et idées sur les différents axes de travail du Pays.

Les organes de décision et d'accompagnement de projets :

- **L'Assemblée générale** du Pays, composée d'élus du territoire et de représentants des chambres consulaires. Elle impulse les actions du Pays et la mise en œuvre du Contrat. Elle donne son accord sur les demandes de subvention.
- **Une équipe technique** qui anime la démarche et accompagne la mise en œuvre des actions.



Comment passer du projet à l'action ?

Ce **guide pratique** a pour ambition de vous présenter de façon simple et synthétique, par entrée thématique, les actions que le Contrat Beaunois peut soutenir.

Vous avez un projet qui correspond à l'une des thématiques abordées, n'hésitez pas à contacter le Pays Beaunois !

Il vous aidera dans votre démarche de réflexion et d'élaboration de projet ainsi que dans votre recherche de financement.

L'équipe d'animation du Pays Beaunois :

Delphine DAVID, Chef de projets : direction@paysbeaunois.org

Sandrine FABIER, Chargée de mission Tourisme : tourisme@paysbeaunois.org

Tel : 03 80 24 57 99 – Fax : 03 80 24 57 81

 **Les étapes à ne pas manquer :**

- 1- **Rencontrer un technicien du Pays Beaunois** afin d'exposer votre projet et de réfléchir à la meilleure stratégie de réalisation.
- 2- **Déposer un dossier de demande de subvention** auprès du **Pays Beaunois** si le dossier est éligible au Contrat. Il est indispensable de ne pas commencer l'action avant d'avoir obtenu un accord de subvention ou une dérogation écrite.
- 3- **Venir présenter son projet** au Conseil de Développement du Pays pour que celui-ci puisse rendre un avis éclairé.
- 4- **L'Assemblée Générale du Pays se prononce** sur la demande de subvention et en cas d'avis positif, transmet le dossier aux financeurs.
- 5 - **Les partenaires financeurs du Contrat décident**, suite à l'avis du Pays, d'accorder ou non la subvention.
- 6 - **Une convention financière est conclue** entre le porteur de projet et les financeurs. Les subventions sont versées au fur et à mesure de la réalisation.



Le Pays Beaunois possède des espaces et des ressources naturelles remarquables et sensibles. Ces richesses sont fragilisées à la fois par les activités humaines mais aussi par la méconnaissance de la population locale.

Ses richesses font du Pays Beaunois un espace à préserver, à valoriser et à partager afin de les transmettre aux générations futures. D'autre part, ce patrimoine naturel peut être aujourd'hui une source de développement économique durable avec, notamment, le développement des bioénergies.

■ Objectifs

Préserver et gérer la ressource en eau, les espaces naturels sensibles et la forêt
Doter le Pays d'outils de découverte et de sensibilisation aux richesses naturelles

Comment ?

▪ Sensibiliser la population, les élus et professionnels à la gestion qualitative et quantitative de l'eau

▪ Développer les énergies renouvelables, valoriser la biomasse et la filière bois-énergie

▪ Mettre en place une charte forestière

▪ Aménager des sites naturels pour favoriser leur découverte pédagogique

Pour qui ?

→ Pays, Syndicats de rivières, Associations, communes, EPCI, CCI

→ Pays, association, collectivités, CUMA

→ Pays

→ Collectivité, association

Du côté de la Communauté d'Agglomération :

Aménagement des sites naturels (falaise de Bouilland, de Saint Romain)





L'histoire du Pays Beaunois a donné naissance, au fil des siècles, à un patrimoine et des savoir-faire spécifiques et diversifiés. Ce Patrimoine est aujourd'hui en voie de perte. Il subit les effets d'un manque de reconnaissance par les acteurs et les habitants du territoire. Sa valorisation, touristique notamment, peut en faire une source de développement économique pour le Pays.

■ Objectifs

Donner l'envie de valoriser et de découvrir les richesses patrimoniales du Pays
Faire du patrimoine un levier de développement économique et social

Comment ?

▪ Favoriser la découverte des sites patrimoniaux (aménagement de sites : signalétique, itinéraires piétons, mise en réseau)

▪ Encourager les manifestations de découverte des patrimoines et savoir-faire du Pays

▪ Sensibiliser à la valorisation des paysages et patrimoines

Pour qui ?

→ Associations, collectivités, privés, Pays

→ Associations, communes, EPCI

→ Pays ou EPCI

Du côté de la Communauté d'Agglomération :

Aménagement de sites patrimoniaux en vue d'une ouverture au public (Parc de la Bouzaize, Léproserie de Meursault)





Culture, Vie associative

Le Pays bénéficie d'un tissu associatif, culturel dense et diversifié. Pour autant, les associations existantes souffrent d'un manque de soutien technique dans les démarches administratives, de gestion ou de communication. De plus, l'accès aux pratiques culturelles et associatives sur le Pays est freiné par la mobilité, l'accès aux informations et le manque d'équipements.

■ Objectifs

Rééquilibrer l'offre culturelle en milieu rural et faciliter la mobilité
Développer l'accès à la vie associative

Comment ?

- Réaliser un diagnostic de la vie associative et mettre en relation les associations
- Communiquer sur les associations, les évènementiels, les activités culturelles
- Soutenir les évènementiels culturelles et les projets de développement des pratiques culturelles
- Créer un Pôle Culturel à Seurre

Pour qui ?

- Pays
- Pays, EPCI
- EPCI, associations
- Ville de Seurre

Du côté de la Communauté d'Agglomération :

Diffuser les pratiques culturelles sur l'ensemble de l'Agglomération
Création d'un pôle culturel intercommunal





Tourisme

Le Pays Beaunois possède des sites touristiques de renommée internationale et une position géographique stratégique grâce aux nombreux axes de communication qui le traversent. Cependant, l'activité touristique se cantonne trop souvent à ces quelques sites, limitant ainsi la durée de séjours et occultant la diversité de l'offre présente sur le territoire. Le Pays Beaunois souhaite accompagner le développement de nouveaux axes touristiques qui donneront une image dynamique et innovante à notre territoire.

■ Objectifs

Accroître l'attractivité touristique de l'ensemble du Pays Beaunois

Proposer de nouvelles pratiques touristiques

Comment ?

- Développer les activités de pleine nature et d'itinérance : pédestre, fluvial, véloroutes, découverte des sites patrimoniaux et naturels
- Favoriser le tourisme de famille et de loisir
- Développer le tourisme de découverte économique
- Structurer et professionnaliser le secteur touristique

Pour qui ?

- ➔ EPCI, communes, Pays
- ➔ Associations, privés, communes
- ➔ CCI, Pays
- ➔ Pays, OTSI, associations, CCI

Du côté de la Communauté d'Agglomération :

Aménagements des sites culturels (musée du vin, maison du mouvement...) et de sites naturels
Etude pour le développement du port de Chagny
Développement du cyclotourisme
Création d'une Maison du touriste itinérant





L'agriculture du Pays Beaunois a su tirer profit des spécificités naturelles du territoire en développant un large panel de productions. Cependant, la qualité et la variété importante de ces productions ne sont que peu valorisées localement. Les agriculteurs doivent également répondre aux demandes des consommateurs en proposant des produits de qualité et en s'intégrant dans des pratiques agricoles durables.

■ Objectifs

Intégrer les exploitations agricoles dans des démarches durables de production
Développer des liens directs entre producteurs et habitants, consommateurs

Comment ?

- Former et sensibiliser les agriculteurs à des pratiques agricoles durables
- Favoriser la découverte de l'agriculture et des productions locales par la population et en particulier le jeune public
- Développer des filières courtes et la vente directe

Pour qui ?

- Chambre d'agriculture ou syndicats professionnels
- Associations (dont le Pays), les communes, communautés de communes, RPI, syndicats agricoles
- Associations, Chambre d'agriculture, CUMA, coopératives agricoles, GIE, toute personne morale exerçant une activité agricole





Aménagement du territoire

L'armature poly-urbaine de notre territoire avec la présence de structures et de services compétents au sein des communes centres, ne masque cependant pas l'absence d'outils de réflexion et de prospective sur l'aménagement global du territoire.

La structuration du Pays Beaunois en 4 intercommunalités constitue un levier d'action important pour la définition d'une stratégie globale d'aménagement du territoire, permettant d'établir une stratégie cohérente et maîtrisée du développement urbanistique sur le territoire.

■ Objectifs

Œuvrer pour un développement urbain harmonieux et maîtrisé
Mettre en place des politiques locales de l'habitat

Comment ?

- Mettre en place le SCOT
- Soutenir les collectivités qui mettent en place de documents d'urbanisme
- Sensibiliser les élus
- Mettre en place des programmes de gestion de l'habitat (OPAH, PLH)

Pour qui ?

- Syndicat Mixte du SCOT
- EPCI, communes, Pays
- Pays ou EPCI
- EPCI

Du côté de la Communauté d'Agglomération :

Mise en place du SCOT
Réalisation du PLH (Plan Local d'Habitat)





Le Pays Beaunois bénéficie d'une bonne ossature commerciale et de services, garante de l'attractivité et de la qualité de vie de notre territoire. Toutefois, les entreprises artisanales et commerciales du Pays rencontrent parfois des difficultés à s'adapter aux évolutions des attentes des clientèles. La vitalité économique de notre territoire, due à la présence d'activités traditionnelles locales fortes et créatrices d'emploi, doit être assurée par l'accueil de nouvelles entreprises et par la valorisation des métiers porteurs de notre territoire.

■ Objectifs

Réduire les déséquilibres de développement économique et d'emploi sur le Pays
Maintenir une offre commerciale attractive

Comment ?

- Favoriser la création et l'implantation d'entreprises : création de pépinières d'entreprises et de Zones d'Activités
- Maintenir les commerces de proximité
- Soutenir les groupements d'employeurs et les systèmes d'emplois partagés
- Informer sur les métiers porteurs

Pour qui ?

- EPCI
- UCA, EPCI, communes
- Mission Locale, Pays, Chambre consulaire, EPCI, association de professionnels, clubs d'entreprises, MDE

Du côté de la Communauté d'Agglomération :

Création d'une école du cinéma Claude Lelouch
Création d'une Zone d'Activité HQE (Haute Qualité Environnementale)





Filière fluviale

La filière fluviale est historiquement présente sur le Val de Saône et présente un éventail de savoir-faire traditionnels, sources d'emplois durables. Elle se développe depuis plusieurs années autour de deux axes : le transport et le tourisme fluvial. Ce regain d'intérêt pour le transport et le tourisme fluvial permet d'imaginer une dynamique collective de développement s'appuyant sur un partenariat public-privé.

■ Objectifs

Soutenir le développement des entreprises de la filière pour créer de l'emploi
Augmenter l'activité touristique fluviale

Comment ?

- Soutenir la filière tourisme fluvial :
 - Développer les capacités d'accueil
 - Développer la qualité de l'accueil et mettre en place de nouveaux services
- Structurer la profession par une mise en réseau des entreprises et une promotion de la filière
- Développer localement les formations aux métiers de la filière fluviale

Pour qui ?

- EPCI, communes
- CCI, associations, EPCI
- Communautés de communes, CCI





Si le territoire du Pays Beaunois est relativement bien couvert en structures de garde collective et individuelle de la petite enfance, des manques ont cependant été repérés, surtout en secteur rural. Les capacités d'accueil actuelles ne permettent pas de répondre aux besoins de l'ensemble du territoire. Ces déficits repérés constituent un frein à l'installation de nouvelles familles et au retour à l'emploi. Le Pays Beaunois a donc priorisé son intervention sur l'enfance.

■ Objectifs

Améliorer la qualité de vie des familles en leur proposant de nouveaux services

Bâtir une offre de service pour la petite enfance cohérente et de qualité

Comment ?

▪ Développer les structures de gardes collectives (CLSH, RAM) : soutien aux études et à l'investissement

▪ Soutenir des projets collectifs d'animation ou de mode de garde innovant

Pour qui ?

→ EPCI, Pays, associations

→ EPCI, Pays, associations

Du côté de la Communauté d'Agglomération :

Réaliser le Diagnostic enfance jeunesse
Développer les structures de gardes collectives
Développer les lieux de pratiques sportives en libre accès





Le Pays Beaunois dispose d'une offre de soins relativement bonne au regard de l'ensemble du territoire. Pourtant, aujourd'hui, l'accessibilité aux soins, même de base, n'est pas garantie sur le Pays à plusieurs niveaux : manque de médecins généralistes dans les secteurs ruraux, difficulté d'accès aux soins spécialisés, organisation complexe de l'offre d'hébergement et de soins aux personnes âgées,... L'ensemble de ces facteurs risque à moyen terme de faire du Pays Beaunois un territoire en difficulté.

■ Objectif

Garantir un accès à une offre de soins adaptée et de qualité pour tous les habitants du Pays

Comment ?

- Soutenir les initiatives de coordination des établissements et de l'offre de soins
- Mettre en place des actions de santé

- Faciliter l'implantation et le maintien de professionnels de santé par la création d'une Maison Médicale sur Bligny-sur-Ouche

Pour qui ?

- ➔ Associations, Pays

- ➔ Communauté de communes, Communes, Associations, Hôpitaux, Groupement d'employeur





Le Pays Beaunois rencontre, comme beaucoup de territoires ruraux, des difficultés à assurer de bonnes conditions de mobilité pour l'ensemble de sa population. La stratégie du Pays Beaunois en matière d'accessibilité a été définie dans le Schéma de mobilité et s'organise autour de deux axes :

- Renforcer les services de proximité pour limiter les besoins de déplacement ;
- Améliorer les conditions de mobilité et la multimodalité, notamment pour accéder à l'emploi.

■ Objectifs

Améliorer l'accès aux services et à l'emploi pour l'ensemble de la population
Développer la multimodalité autour des gares et les nouveaux modes de déplacement

Comment ?

- Développer les transports à la demande
- Aménager des Pôles multimodaux autour des principales gares
- Favoriser l'accès à l'emploi par la mise en place d'un parc de véhicules
- Rendre les services publics accessibles à tous

Pour qui ?

- EPCI
- Communes, EPCI
- Mission locale
- Communes, EPCI, Pays

Du côté de la Communauté d'Agglomération :

Organisation de l'offre de transport
Développer les multimodalités dans les pôles de l'Agglomération (Beaune, Chagny, Meursault)





L'égalité d'accès au numérique n'est pas assuré sur l'ensemble du territoire du Pays Beaunois. Les questions d'infrastructures restent donc d'actualité et trouvent leurs réponses dans les politiques départementales et régionales.

Par contre, au niveau local, des actions peuvent être entreprises pour démocratiser l'usage, développer des services à la population et l'économie locale. En effet, l'accès aux services et le développement de nouvelles activités économiques passent aujourd'hui par l'utilisation des TIC.

■ Objectifs

Démocratiser l'usage des outils et développer les services à la population
Faire des TIC une source de développement économique

Comment ?

- Créer des espaces publics numériques
- Soutenir des actions de formations, notamment à destination des entreprises
- Utiliser les TIC comme source de développement touristique
- Expérimenter le « Tout numérique » dans les collectivités

Pour qui ?

- EPCI
- Pays, EPCI, Chambres consulaires
- Consulaires, EPCI, Pays, Groupement d'offices de tourisme
- EPCI





POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.paysbeaunois.org>

contact@paysbeaunois.org
03 80 24 57 99

